

RECOMMANDATIONS

pour la **BIODIVERSITÉ** MARINE

1. Que le gouvernement du Canada renonce à toute exploration ou exploitation en mer des hydrocarbures à compter de maintenant, que ce soit en Atlantique Nord ou dans le golfe du Saint-Laurent, et interrompe toute démarche initiée ou annoncée dans ce sens;
2. Que le gouvernement autorise, à titre de projet pilote, le début de l'activité de pêche au crabe des neiges dès le 1er avril de chaque année, étant compris que, compte tenu de l'abondance de la ressource et de la certitude d'atteinte des quotas, la mesure aura pour effet de réduire la période durant laquelle la pêche et le transit des baleines noires se chevauchent, au nord des Îles-de-la-Madeleine et en route vers la zone d'alimentation à l'extrémité de la Péninsule gaspésienne;
3. Que le gouvernement réduise la période de fermeture des secteurs (quadrilatères) marins lors du passage en transit des baleines noires au nord des Îles-de-la-Madeleine, étant établi que la durée de la présence de la baleine y est d'environ 24 heures et que celle de la fermeture est de deux semaines, et que l'obligation de retirer les engins de pêche dans les 48 heures soit réévaluée puisqu'elle pose davantage un risque accru de perturbation qu'une réduction du danger d'enchevêtrement;
4. Que le gouvernement assure le financement de projets de recherche et de transferts technologiques afin que soient développées et testées des mesures à la fois mécaniques (bouées immergées, cordes à résistance contrôlée, ...), et liées au TI (bouées électroniques, triangulation, localisation des individus par les navires ou étiquetage radio), afin de prévenir et réduire l'impact de la pêche sur la circulation des mammifères marins, et dans cet esprit, que le gouvernement reconnaisse et soutienne le rôle des pêcheurs et autres acteurs de l'industrie des pêches dans la cueillette des données valides requises pour la recherche et la science;
5. Que le gouvernement du Canada déploie dans les régions maritimes du Québec et du Canada, les fonctionnaires affectés à l'administration du ministère, et ainsi que les chercheurs en biologie marine qui analysent et formulent des recommandations relatives à la préservation de la biodiversité marine;
6. Que, si le gouvernement doit restreindre des activités de pêche afin de protéger les espèces marines dont les populations sont précaires, il s'engage alors, soit à proposer une pêche alternative et le soutien financier pour permettre aux entreprises et pêcheurs de procéder à la transition, soit à verser une compensation financière qui assurera la pérennité des savoirs et des entreprises durant l'intervalle. Aussi, que le gouvernement s'astreigne à un préavis minimal de trois mois avant de fermer une activité de pêche pour une saison;
7. Que le gouvernement procède à la réforme de l'Assurance-emploi afin notamment d'en élargir la portée selon le mandat même du régime et dispose durablement de l'enjeu annuel du « trou noir » de l'Assurance-emploi;
8. Que le gouvernement répare et modernise les installations du quai de Cap-aux-Meules aux Îles-de-la-Madeleine, assure dans l'intervalle la mise à niveau de la barge temporaire installée dans une perspective transitoire et enclenche immédiatement le processus de rénovation des installations de mise à l'eau des bateaux de pêche, avec une capacité de 300 tonnes;
9. Que le gouvernement respecte son engagement de prolonger la piste de l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine afin de faciliter l'exportation de produits de la mer frais;
10. Que le gouvernement favorise le déploiement d'une saine concurrence dans le transport routier par traversier de produits des Îles vers le continent;
11. Que le gouvernement favorise et encourage les initiatives de prise en charge par la communauté et les entrepreneurs-pêcheurs de l'usine de transformation menacée de fermeture;
12. Que le Canada s'inscrive à titre de partenaire actif dans une perspective nord-américaine dans la mise en place de protocoles de préservation des espèces menacées et de la biodiversité et soutienne la présence de représentants des pêches et des milieux scientifiques aux colloques scientifiques et aux foires commerciales et ce, plutôt que de laisser l'industrie des pêches être assujettie à des directives, menaces de sanctions et de boycott des États-Unis, servant davantage la concurrence américaine que la préservation des espèces.



Je suis venu à de nombreuses reprises aux Îles-de-la-Madeleine, et ce en différentes saisons depuis 2019. J'y ai fait des rencontres marquantes afin de cerner les enjeux locaux et de nous mettre au service d'une industrie emblématique du Québec et d'une communauté qui inspire bien au-delà de son merveilleux archipel.

J'invite la ministre, de passage aux Îles-de-la-Madeleine, à prendre la mesure de l'importance des pêches, de l'engagement des pêcheurs et de sa propre responsabilité en matière de durabilité tant des espèces marines que de l'activité économique.

-Yves-François Blanchet
Député de Beloeil-Chambly
Chef du Bloc Québécois

